

GUIDE DU CONSEILLER MUNICIPAL



CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS



Sommaire

Prêt à jouer ton rôle d' élu ?	3
Une mairie, ça fonctionne comment ?	4
Une mairie, ça sert à quoi ?	6
Les valeurs et symboles de la République	7
Agenda	8

Mot du Maire

Éragny-sur-Oise est une commune dont la moyenne d'âge est jeune, bien en-deçà de la moyenne du Val-d'Oise, qui est lui-même le département le plus jeune de France métropolitaine. Nos enfants contribuent ainsi la vitalité de notre commune et nous voulons qu'ils y jouent un rôle central.



Au travers de cette initiative qu'a été la création du Conseil municipal des enfants (CME), l'objectif consiste à permettre à nos enfants de s'impliquer dans la vie de notre commune et à leur donner la parole. En somme, en faire un lieu d'apprentissage pour éveiller dès le plus jeune âge à l'engagement et à la citoyenneté.

Au cours des mandats précédents, le CME a ainsi démontré qu'il pouvait être un excellent moyen de sensibiliser les plus jeunes aux droits et devoirs en société. Il fait d'eux de véritables contributeurs à l'amélioration de la vie locale.

Notre investissement en la matière est d'ailleurs notamment reconnu par l'UNICEF qui nous a décerné le label « ville amie des enfants », valorisant notre travail en faveur des enfants et de leur épanouissement dans notre commune.

Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette instance, ainsi que les modalités pour que vos enfants s'engagent dans cette démarche.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thibault Humbert', written over a light blue rectangular background.

Thibault Humbert, Maire d'Éragny-sur-Oise
Vice-président de la communauté d'agglomération de
Cergy-Pontoise, Conseiller régional d'Île-de-France

Prêt à jouer ton rôle d' élu ?

Le Conseil Municipal des Enfants d'Éragny est un lieu d'échange où les enfants de la ville ont la parole à travers leurs conseillers, pour une période de deux ans. Il se compose de 16 enfants de CM1 et CM2.



Félicitations !

Tu viens d'être élu conseiller municipal des enfants lors des dernières élections qui se sont déroulées dans ton école.

Ton rôle est donc très important car tu représentes tous les enfants de ta ville et tu agis pour ta commune.

Tes missions sont :

- > D'exprimer tes idées et les défendre
- > De proposer des projets et de les réaliser
- > D'écouter et de respecter les points de vue de chacun

Tu dois être motivé, apprendre à écouter les autres et à travailler en équipe tout en respectant tes engagements vis-à-vis de tes camarades.

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants

Il existe plusieurs types de réunions :

* Les réunions de commissions :

Le Conseil Municipal des Enfants sera composé de deux commissions dont les thèmes (ex : sport, éducation, environnement, etc.) seront choisis en commun lors de la première réunion du Conseil Municipal des Enfants.

Lors de ces rencontres, les enfants ont travaillé en équipe sur un sujet ou un projet précis, de s'informer, d'échanger, de contacter ou de rencontrer des partenaires. Afin de faciliter ce travail, il est important de garder un contact régulier avec l'ensemble des enfants de la ville.

Les commissions se réuniront une fois par mois à la Maison de la Challe.

* Les réunions plénières :

Ces réunions regroupent l'ensemble du Conseil Municipal des Enfants.

Lors de ces séances, on abordera les projets qui concernent l'ensemble du conseil ou les actions communes avec le Conseil Municipal des Jeunes.

* Les rencontres exceptionnelles :

Les enfants élus seront amenés à participer à des sorties pédagogiques (visites d'institutions, d'équipements publics...) ou à représenter le Conseil Municipal des Enfants lors des cérémonies de commémoration (8 mai et 11 novembre par exemple).

Une mairie, ça fonctionne comment ?

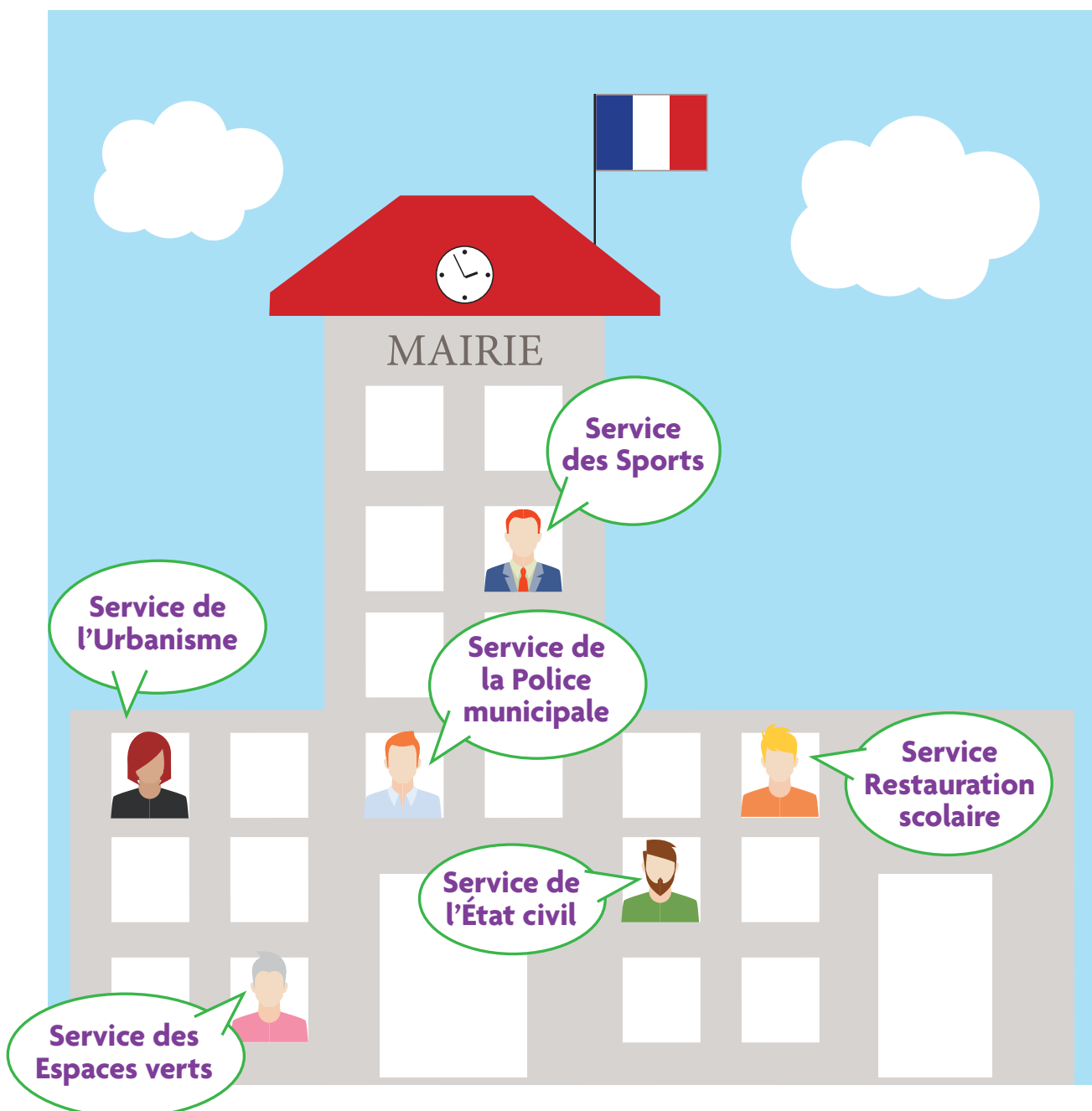
La France est un pays d'environ 36000 communes. Pour chacune d'entre elles il existe une mairie, parfois appelée hôtel de ville. C'est le lieu où siègent les élus qui dirigent la ville et où est installée l'administration communale

C'est ici que de nombreuses décisions sont prises pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

Le maire et les conseillers municipaux sont élus par les citoyens de la ville, lors des élections municipales, qui ont lieu tous les six ans.

Ce sont eux qui votent les décisions lors des conseils municipaux.

Regarde bien autour de toi lorsque tu entres dans une mairie. Des personnes travaillent soit dans des bureaux ou bien directement en contact avec la population. En effet, pour réaliser sa mission, la mairie a besoin d'hommes et de femmes : ce sont les employés de mairie. Ils sont répartis dans les différents services municipaux qui correspondent aux domaines d'intervention de la commune, comme le service des Sports, le service État civil ou le service des Espaces verts, par exemple.



Une mairie, ça sert à quoi ?

La mairie est présente dans la vie de tous les habitants, à chaque étape de leur vie. Elle regroupe plusieurs services publics qui ont pour but de satisfaire l'intérêt général. Elle met en place des services à la population dans différents domaines : éducation, solidarité, sport, urbanisme, santé, vie associative...

La mairie sert aussi d'intermédiaire entre les citoyens et l'État

Le maire est donc un représentant de l'État dans sa commune



Pour une raison de proximité avec les habitants, les maires sont chargés d'enregistrer les actes d'état civil lors des événements tels que les naissances, les mariages ou les décès.

La mairie délivre également des documents administratifs officiels qui servent de preuves : actes de naissance, de mariage, de décès, livret de famille, etc.

Il prend aussi en charge, pour le compte de l'État, l'organisation de différentes élections politiques : l'inscription des électeurs sur les listes électorales, la mise en place des bureaux de vote...

Le maire est un personnage central en mairie

C'est le maire, vêtu de l'écharpe tricolore, accompagné de ses adjoints, qui célèbre les cérémonies officielles comme le 14 juillet (fête nationale), le 11 novembre (anniversaire de l'armistice de 1918), le 8 mai (anniversaire de la Victoire de 1945)...

Sois curieux ! Renseigne-toi sur ce que signifie ces jours fériés en France. Ils représentent des moments importants et symboliques de l'histoire où des hommes et des femmes ont mené de grands combats pour la Paix.

Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants

La mairie établit des règles de fonctionnement pour la communauté. Il est officier de police municipale. Il doit garantir le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique (réglementation de la circulation ou du stationnement sur ses voies). Il recrute le personnel communal et est donc responsable de l'organisation des services municipaux.

Apporter une aide à certains habitants dans le besoin

La mairie met en place des services qui permettent d'apporter une aide au plus démunis, ou aux publics les plus fragiles tels que les personnes âgées ou isolées par exemple. Elle met également en place des accompagnements qui participent à l'aide aux personnes en difficulté. En effet, certains habitants sont confrontés à certains obstacles, soit parce qu'ils font face à des problèmes de santé, soit parce qu'ils manquent d'argent. Par solidarité, la mairie facilite l'accès de ces personnes aux droits fondamentaux. Un service spécial, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'occupe de l'aide sociale.



L'action éducative

C'est aussi la mairie qui participe à l'entretien du bâtiment de ton école, à l'achat du matériel et des fournitures scolaires par exemple.

La mairie peut offrir d'autres services : créer des centres de loisirs, organiser le service de cantine, proposer des activités complémentaires comme les classes de découverte ou le séjour de vacances.

Le maire et son conseil municipal décide de la manière dont est aménagée la ville

Maisons, immeubles, usines, on ne construit pas n'importe quoi, n'importe où !

La commune s'occupe du logement social, de la gestion de l'environnement et de l'urbanisme sur son sol. C'est le maire qui donne l'autorisation de construire ou non des habitations ou des zones commerciales. Si chaque habitant pouvait construire ce qu'il veut, cela deviendrait vite le désordre. Pour éviter cela, la mairie doit définir des règles en matière d'aménagement de la ville.

L'hygiène et l'environnement

La mairie surveille la qualité de l'eau, crée et entretient des parcs et des espaces verts. Ce sont les services techniques de la ville qui assurent l'entretien de la voirie.

Développer le sport, la culture et l'économie

Que ce soit des événements culturels (expositions, concerts, festivals), la mairie apporte des subventions (une aide financière) aux associations sportives et culturelles. La mairie apporte également son soutien aux entreprises. Le conseil municipal peut choisir d'aider certaines entreprises à se créer ou à maintenir des services nécessaires.

La mairie favorise aussi les rencontres et jumelages avec d'autres pays qui permettent notamment des échanges interculturels.

Certains services publics sont payants

Certains services sont payants comme, par exemple, les centres de loisirs ou les crèches. Il faut savoir que les coûts engendrés par ces services sont très souvent plus importants que le prix payé par les usagers. C'est aussi l'argent des impôts locaux que paient tes parents qui contribuent à faire vivre, en partie, les services publics.

Le matériel municipal appartient à tout le monde, on appelle cela le bien commun

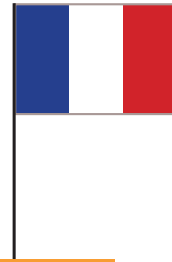
Quand certaines personnes abîment ou cassent du matériel qui appartient à la commune, elles pensent que cela ne les concerne pas. Pourtant, elles se trompent ! De l'argent sera dépensé pour effectuer les réparations. En respectant le bien commun, qui appartient à tous, tu permets de faire des économies et de mieux utiliser l'argent de la collectivité.

Mais tous les services ne sont pas toujours obligatoires. Ce sont des choix qui sont faits par le maire et son équipe municipale.

Ainsi, toutes ces activités ou services peuvent être plus ou moins importants selon la taille de la ville, ses moyens et les choix des élus.

Les valeurs et symboles de la République

Tu as sûrement déjà entendu parler des valeurs et symboles de la République



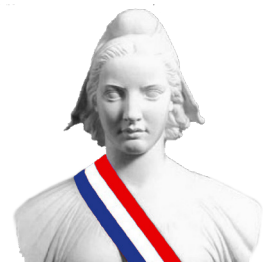
Liberté, égalité, fraternité : devise de la République

La devise de la République est gravée sur certains bâtiments publics, sur les pièces de monnaie de 1 et 2 euros, etc. Cette devise date de la révolution de 1789. Elle a été inscrite comme principe de la République dans la Constitution de 1848. **La République démocratique est le résultat de plusieurs siècles de lutte pour la liberté, l'égalité et la fraternité.** Plusieurs fois, il y a eu des reculs, plusieurs fois, la volonté de faire triompher ses valeurs s'est traduite par de très durs combats.

La Marianne

Son buste trône dans toutes les mairies et figure sur les timbres.

Elle incarne la liberté et le courage du peuple.



Le chant de La Marseillaise

Chaque pays possède son hymne national : un chant entonné parfois dans les écoles et lors des rencontres sportives internationales. À l'origine, c'était un **chant de guerre destiné à encourager les armées révolutionnaires** : « Allons enfants de la patrie... »

Vivre ensemble... des règles du jeu à respecter

Tout groupe, toute association doit obéir aux lois en vigueur dans le pays. En France, il y a des règles fondamentales qui sont inscrites dans la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, comme le respect de chacun, l'égalité quelque soit l'appartenance ethnique ou religieuse...**

La constitution dit qui dirige et comment on fait les lois. Mais à l'intérieur de ces règles non négociables, chaque groupe fixe son propre règlement. Celui-ci ne plaira pas à tout le monde, mais il permettra de vivre en commun.

Une République laïque

La constitution et les lois organisent la vie en société. **En France, chacun a le droit de pratiquer la religion de son choix, ou aucune, et de penser ce qu'il veut, pourvu que cela ne mette pas les autres en difficulté.**

La laïcité est un principe fondamental de la vie politique française. L'école publique est laïque : on n'y enseigne aucune matière religieuse. C'est pourquoi il est par exemple interdit de porter un signe religieux ostentatoire (trop affiché ou trop visible). De même, aucune opinion politique ne doit y être exprimée.

Agenda :

Note ici les dates des prochaines réunions ou des prochaines sorties organisées dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants d'Éragny

- Mercredi 22 octobre : animation hand-ball
- Mercredi 5 novembre - 10h-17h : Réunion plénière
- Vendredi 7 novembre - 20h-21h30 : Conseil Municipal d'installation
- Samedi 8 novembre : Visite de l'assemblée nationale
- Mardi 11 novembre : Commémoration 14-18
- Fin novembre (date à définir) : Collecte banque alimentaire

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Direction de l'Éducation

Maison de la Challe
Rue du Commerce
01 34 48 35 63
vgodefroy@eragny.fr



eragny.fr

| 01 34 48 35 00